

| |
|--|
| <p style="text-align:center">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7 DU 30 SEPTEMBRE 2021</p> |
|--|

Convocation : 23 septembre 2021

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, André FLETY, Marion TAUNAY-MAHMOOD, Patrice DEVELAY.

Absents : Mathieu DUGARDIN (procuration à : Jean-Claude LAVESVRE) Françoise REMANDET (procuration à Anne-Marie MARILLER), Séverine RAVIER, Egbert STAP (procuration à Laurence SEBASTIEN), David SIMONOT (procuration à : André FLETY).

1. Compte-rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 28 juin est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion de conseil.

3. CCGAM

- **Rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Mme Le Maire présente, le rapport définitif de la CLECT concernant l'année 2021 et le montant des AC provisoires, suite aux différents transferts de compétences en cours d'année (fonctionnement des bâtiments scolaires : écoles et garderies, informatique et photocopieurs, fourrière animale).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rapport final.

4. Adhésion au contrat du centre de gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de AG2R Prévoyance – Gras Savoye pour la couverture des obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRTANCEC, à compter du 1^{er} janvier 2022

La garantie pour le maintien de salaire en cas de congé maladie assurée par la mutuelle INTERIALE arrive à échéance au 31 décembre 2021 et doit être renouvelée. Au terme d'une mise en concurrence, le Centre de Gestion à adhérer au contrat souscrit auprès de AG2R Prévoyance – Gras Savoye.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à ce contrat pour la couverture des obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022 jusqu'en 2025.

5. Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 Motion de la Fédération nationale des Communes Forestières.

Le gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin 2021 des annonces ont été faites par les ministères de l'Agriculture et de l'alimentation, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, veulent comme en 2015, augmenter la contribution des Communes forestières de près de 30 millions d'euros au budget de l'ONF et y supprimer 500 emplois. Ces décisions ont été prises dans le contexte du réchauffement climatique ou nous devons plus que jamais garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières, la révision complète du contrat d'objectifs et de performances Etat-ONF, et demande également une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises.

6. Exonération partielle ou totale en faveur des commerces de proximité ou artisans situés en zone des commerces en milieu rural.

Par arrêté du 16 octobre 2020, plusieurs communes (dont la commune de la Celle-en-Morvan), ont été classées en zone de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir), et bénéficient à compter de 2021 d'un nouveau dispositif d'exonération partielle ou totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CBAE) pour les commerces existants ou qui s'installent sur leur territoire.

Sachant qu'il n'y eu aucune augmentation des différentes taxes depuis plusieurs années, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'accorder aucune exonération fiscale, nouvellement applicable en 2021.

7. Questions diverses :

- Mr Cédric LAVESVRE ayant utilisé du remblai de la carrière du Fluteau, pour son compte personnel nous a fait un don. Nous le remercions.
- Pour l'école, un ballon d'eau chaude va être installé dans le couloir pendant les vacances scolaires de la Toussaint.
- Il est prévu également d'acheter des rideaux pour la classe de Mme DECLERC.
- Suite à la proposition de Mr STAP, de mettre en place une participation citoyenne, voisins vigilants sur la commune, les Conseillers Municipaux ne souhaitent pas instaurer ce dispositif pour l'instant.

ANIMATIONS :

- **Animafilm** (Réseau culturel des bibliothèques de l'Autunois Morvan)
Jeudi 28 octobre 2021 de 14h30 à 16h30 à la salle des fêtes du champ rosé. Tous publics.
Inscriptions : par SMS au 06.15.25.76.79, indiquez votre nom – le nombre de participants – le code : celle ANIMAFILM 2810
Ou en ligne sur : www.bamccgam.fr - Port du masque et pass obligatoire
- **Marché de Noël** : **Dimanche 14 novembre 2021** toute la journée.
- **Reiki** : les séances vont commencer à partir du mois de novembre 2021.
Pour tous renseignements, contacter Mme Claudine WAHL au 06.84.13.03.91.

La séance est levée à 21h10.

Rappel

Tout dépôt est interdit à la verse située à Polroy sous peine de poursuites.